

 Syndicat SUD SDIS 44

06, Impasse de la Forge

 44210 PORNIC

 06.45.41.58.87

 sudsdis44@yahoo.fr

 Monsieur GROSVALET

Président du CASDIS 44

12, Rue Arago

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Nantes, le 3 juillet 2014

Monsieur Le Président,

Depuis la création du syndicat SUD SIS 44, le 05 novembre 2010, notre structure subit au quotidien des réflexions sur sa non représentativité et des actions véhémentes de vos services dans le seul but de nous évincer des discussions.

Le 12 juin dernier, les électeurs ont décidés d’accorder leur confiance à notre organisation syndicale, rendant administrativement SUD représentatif. Nous espérions qu’à la suite de l’expression démocratique de vos personnels, notre organisation se verrait enfin reconnue comme un interlocuteur privilégié. Nous constatons malheureusement que rien n’a changé, la situation s’étant même détériorée.

 Le syndicat SUD était et reste le bouc émissaire de tous les maux de vos cadres. Il y eu l’attaque personnel contre le trésorier de SUD par votre Directeur des Ressources Humaines lors des tests de présélections pour l’accès à la FAE chef d’agrès incendie, où votre cadre avait arbitrairement modifié le règlement après la fin des épreuves et ainsi évincé ce membre actif de SUD du groupe des lauréats.

Il y eu la gestion catastrophique de l’accident de service – 23/09/12 - d’un membre actif du syndicat. Accident de service pourtant reconnu imputable au SDIS 44 - Arrêté n°2012-1554 – et pour lequel nous avions eu, lors d’un échange avec Monsieur BOCHER, la certitude d’une gestion honnête et simplifiée du dossier. Aujourd’hui, ce sapeur-pompier professionnel est toujours confronté aux frasques incompréhensibles de vos services. Les dettes n’étant pas réglées, elles lui sont réclamées par les professionnels de santé.

Il y eu « l’affaire » du conseil de discipline de mars dernier qui secoue encore votre administration. Parmi cette liste de personnels sanctionnés, nombres sont des syndiqués SUD, dont les deux plongeurs du centre de secours Nantes-Gouzé pour lesquels vous avez demandés 15 jours d’exclusion temporaire de fonction.

Et bien d’autres exemples pourraient illustrer nos propos. Cela fait beaucoup, mais nous pensions que tout ceci allait cesser. Malheureusement, aujourd’hui, ces démarches « nauséabondes » à l’encontre de SUD ont atteint un niveau déplorable que nous n’acceptons plus.

Ainsi, dans le cadre des deux dépôts de plaintes relatifs aux « agissements » perpétués au sein du centre de secours Nantes-Gouzé et pour lesquels vous avez décidé de garder le cap – rencontre du 18 juin dernier – nous venons d’apprendre de nouveau l’attaque personnel infligée à notre syndicat.

Comment pouvez-vous nous justifier la présence nominative du secrétaire général adjoint dans le second dépôt de plainte – PV du 11 juin 2014 n°2014/021589 - au seul titre qu’il représente le syndicat SUD SDIS 44 ?

Comment pouvez-vous nous justifier le document fournis par l’un de vos cadres en parallèle de la démarche judiciaire où l’on retrouve sept sapeurs-pompiers professionnels du centre de secours Nantes-Gouzé ? Leur seul tort étant de ne pas convenir à l’image que s’en fait votre cadre. Car, se sont bien ses annotations personnelles qui incriminent ces agents. Nous y retrouvons ses phrases : « reprend en tout point les préceptes idéologiques du syndicat SUD », ou encore « participer à ce genre d’action ne doit lui poser aucune difficultés », ou bien « fort caractère et grande gueule ».

Et là encore, au-delà d’un comportement inadmissible et sanctionnable de la part de votre cadre supérieur, ces attaques personnelles ciblent des adhérents SUD.

Nous ne comprenons pas cette notion de profond respect en la justice que vous défendiez lors de cette réunion du 18 juin 2014, justifiant votre position de maintien de la sanction initiale et des dépôts de plainte. Car, ce respect est ici largement bafoué par la démarche de ce responsable hiérarchique.

Se pose maintenant la question de la responsabilité de cette position qui nous fait craindre les inactions d’une police politique au sein du SDIS 44. Est-ce de son propre chef que votre cadre a engagé ce genre de procédure ou est-ce votre volonté de nuire à notre syndicat ?

Parce que ces questions ne peuvent rester sans réponse, nous vous sollicitons audience pour que soit trouvé rapidement une sortie digne à cette affaire.

Néanmoins, si nous restons profondément attachés au dialogue, nous n’excluons pas une position plus radicale. Sachez donc, Monsieur Le Président, que notre avocate étudie déjà une possible réponse à cette mascarade. Mascarade qui ne sert qu’à deux choses : nuire à notre organisation syndicale et masquer les vraies problématiques sociales qui touchent le SDIS 44.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur Le Président, l’expression de notre considération la plus distinguée.

